

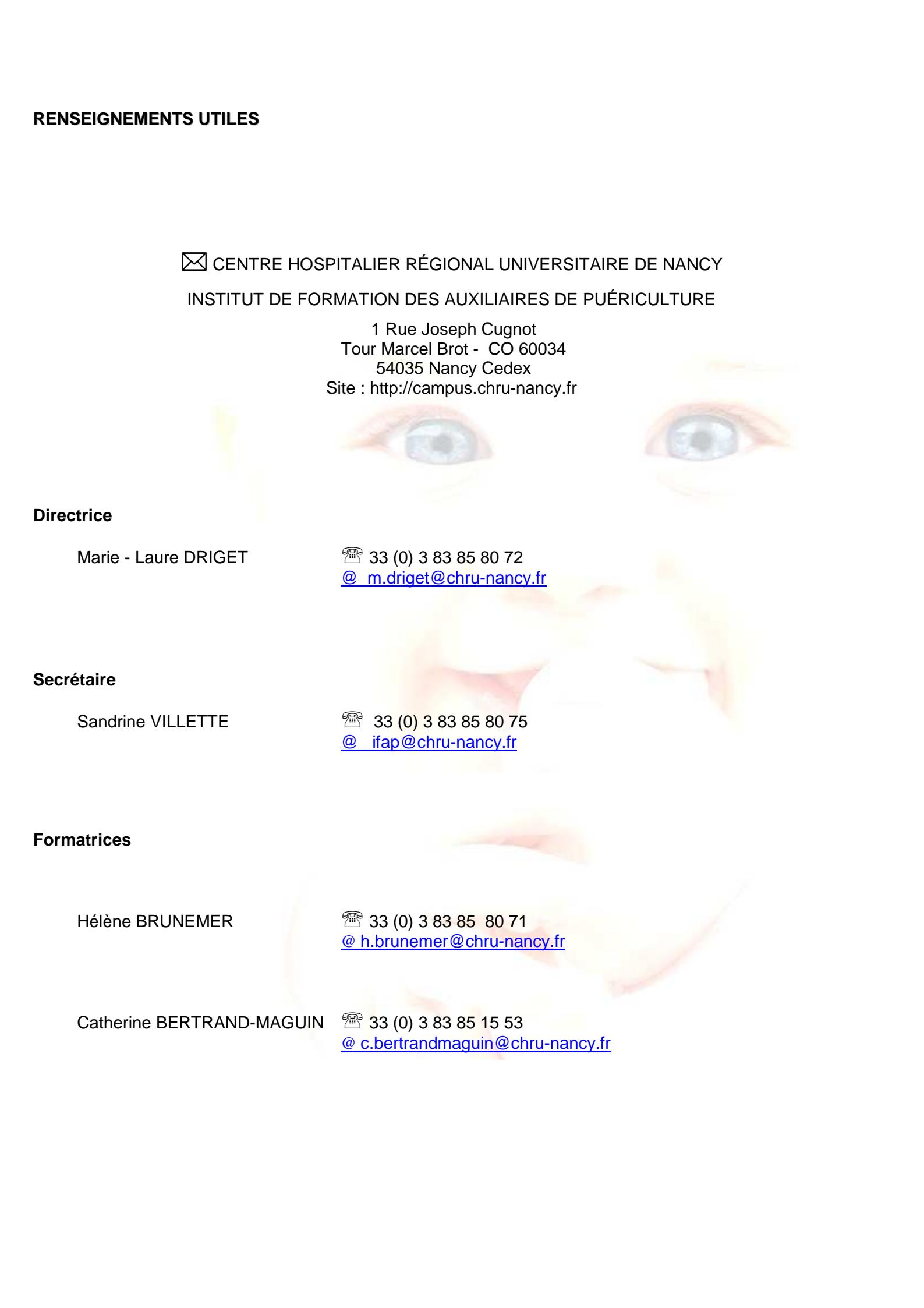


CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY

INSTITUT DE FORMATION DES
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

I.F.A.P.
Projet pédagogique
Promotion Septembre 2025

RENSEIGNEMENTS UTILES

 **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY**
INSTITUT DE FORMATION DES AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURE

1 Rue Joseph Cugnot
Tour Marcel Brot - CO 60034
54035 Nancy Cedex
Site : <http://campus.chru-nancy.fr>

Directrice

Marie - Laure DRIGET

 33 (0) 3 83 85 80 72
m.driget@chru-nancy.fr

Secrétaire

Sandrine VILLETTTE

 33 (0) 3 83 85 80 75
ifap@chru-nancy.fr

Formatrices

Hélène BRUNEMER

 33 (0) 3 83 85 80 71
h.brunemer@chru-nancy.fr

Catherine BERTRAND-MAGUIN

 33 (0) 3 83 85 15 53
c.bertrandmaquin@chru-nancy.fr

SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA FORMATION	P. 4-5
1.1. L'évolution du métier d'auxiliaire de puériculture	P. 4
1.2. L'offre de formation	P. 4
1.3 L'approche pédagogique du programme de formation	P. 4-5
1.4. Les objectifs de l'équipe pédagogique	P. 5
2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE	P. 5-10
2.1. L'organisation de la formation des différents cursus	P. 6
2.2. La planification des séquences de formation	P. 6
2.3. L'apprentissage des savoirs théoriques et procéduraux	P. 6
2.4. L'apprentissage des savoirs pratiques	P. 7
2.5. La formation par le stage	P. 7-9
2.6. L'individualisation des parcours	P. 9-10
2.6.1. Le contrat individuel de collaboration	P. 9
2.6.2. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	P. 10
2.6.3. L'Accompagnement Pédagogique individualisé Complémentaire	P. 10
2.6.4. Le suivi pédagogique individualisé	P. 10
2.6.5. Les travaux Personnels Guidés	P. 10
2.7. Le projet d'accueil des élèves en situation de handicap	P. 10
2.8. Prestations offertes à la vie étudiante	P. 10
3. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	P. 10-11
4. LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE	P. 11
4.1. Les modalités d'obtention du diplôme d'État	P. 11
4.2. Les blocs de compétence et les épreuves de validation	P. 12
ANNEXES : 1. LA PLANIFICATION DU CURSUS COMPLET	P.13
2. LE CONTRAT INDIVIDUEL DE COLLABORATION	P.14

1. LE CADRE DE LA FORMATION

1.1. L'évolution du métier d'auxiliaire de puériculture

L'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture s'est modifié au cours de ces dernières années au regard de l'évolution, de l'activité des établissements de santé, des structures d'accueil, des besoins des familles et des enfants : développement de la technicité dans les services de soins, évolution de la conception de l'enfant, émergence du besoin d'accompagnement des parents dans la prise en soin de leur enfant, augmentation de la demande pour l'accueil de l'enfant en collectivité.

Qualification professionnelle et compétences sont attendues, d'une part, par la société et d'autre part, en réponse aux normes de fonctionnement des établissements.

Par sa formation spécifique et sa polyvalence, l'auxiliaire de puériculture peut exercer dans tous les lieux de vie de l'enfant, et dans les services de soins de la naissance à l'adolescence.

1.2. L'offre de formation

Le programme de formation, mis en place en 2021, passe le DEAP au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Il prévoit deux voies d'accès au diplôme : par la formation initiale en cursus complet ou partiel et, par la Validation des Acquis de l'Expérience.

La capacité d'accueil fixée par le Conseil Régional est de 40 places. Des élèves peuvent être accueillies hors quota (compléments de scolarité, VAE, apprentis).

1.3. L'approche pédagogique du programme de formation

Le projet de formation de l'IFAP de NANCY est construit à partir des compétences repérées dans le référentiel de formation. L'équipe pédagogique a identifié trois groupes de compétences :

➤ Les compétences spécifiques de l'auxiliaire de puériculture en regard de la prise en soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence :

- Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires ;
- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe ;
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer ;
- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

➤ Les compétences transversales spécifiques au champ sanitaire :

- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins ;
- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ;

- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.
- Les compétences transversales communes aux champs sanitaire et social :
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation ;
 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ;
 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels ;
 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ;
 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

1.4. Les objectifs de l'équipe pédagogique

Le dispositif de formation conçu par l'équipe pédagogique tend à prendre en compte :

- Les compétences acquises dans les différents lieux professionnels et de formation ;
- Les besoins individuels ;
- L'hétérogénéité du groupe en formation.

Il s'appuie sur :

- Les contextes de travail.

Il développe :

- L'attitude réflexive ;
- Le positionnement professionnel ;
- La capacité à travailler en équipe ;
- La dimension éducative ;
- L'attitude bienveillante.

2. LE DISPOSITIF MIS EN PLACE

La formation prend en compte les aspects transversaux et spécifiques du métier d'auxiliaire de puériculture.

Elle est constituée de temps de formation à l'IFAP et de temps de formation clinique en stage. Cette alternance vise au transfert des connaissances et à leur appropriation au niveau tant individuel que collectif.

Elle a pour but d'apporter les connaissances spécifiques mobilisables dans les différents lieux d'exercice professionnel et développer la réflexivité et le positionnement des élèves, futures professionnelles.

L'équipe pédagogique est soucieuse de travailler en partenariat avec des professionnelles, notamment des auxiliaires de puériculture, et de les faire participer à la formation afin qu'elles partagent les compétences acquises au cours de leur exercice professionnel.

Elle a également pour objectif de favoriser les apprentissages communs entre les élèves AP et les étudiantes puéricultrices afin d'aider au développement de compétences professionnelles complémentaires.

2.1. L'organisation des différents cursus de formation

La planification de la formation a été pensée par l'équipe pédagogique pour suivre une progression logique des apprentissages et amener les élèves vers un positionnement professionnel.

Les différents enseignements et stages viendront renforcer ou développer les acquis issus de l'expérience et/ou des formations antérieures.

2.2. La planification des séquences de formation

Cf. : Annexe I

2.3. L'apprentissage des savoirs théoriques et procéduraux

Des méthodes actives sont utilisées :

- Cours interactifs, enrichis par l'utilisation de logiciels informatiques, de supports audiovisuels et de documents ;
- Travaux dirigés ;
- Chambre des erreurs ;
- Plateforme FOAD, plateforme de visioconférence TEAMS ;
- Validation à l'initiation à l'anglais au travers de la plateforme MISCHOOL ;
- Validation de la formation au numérique en santé ;
- Exercices de méthodologie ;
- Exercices de prise de parole ;
- Visites d'établissements et de services logistiques.

Des moyens complémentaires sont mis à la disposition des élèves :

- Le centre de documentation des écoles ;
- Prêt d'ordinateurs portables ;
- Des postes informatiques équipés d'Internet disponible au centre de documentation.

2.4. L'apprentissage des savoirs pratiques

Les objectifs sont de :

- Indiquer le cadre de référence du soin et/ou de l'activité d'éveil ;
- Expérimenter des gestes techniques ;
- Repérer et indiquer les étapes de la réalisation du soin et de la mise en œuvre de l'activité d'éveil ;
- Favoriser les échanges à partir d'expériences individuelles et/ou collectives ;
- Développer la capacité d'adaptation des élèves en situation professionnelle ;
- Développer la dimension éducative lors de la réalisation de soins ou d'activités d'éveil.

Pour aider à cet apprentissage, des moyens sont proposés aux élèves :

- Démonstrations, travaux pratiques de techniques de soins dévolues à l'auxiliaire de puériculture, ateliers d'activités d'éveil réalisés en sous-groupes, à l'IFAP par les formatrices et des intervenants vacataires ;
- Jeux de rôle réalisés, pour certains d'entre eux, sous forme d'ateliers de simulation ;
- Livret numérique de fiches techniques réalisé par les formatrices ;
- Document recensant les activités de l'auxiliaire de puériculture ;
- Matériel pédagogique spécifique (meubles de change, mannequins de différentes tailles, fauteuil allaitement, mobilier...) ;
- Salles de TP et de matériel.

L'Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence étant exigée pour la validation du module 4, la formation est dispensée par le CESU¹ sous la responsabilité de l'IFAP.

2.5. La formation par le stage

Le stage est un lieu de formation individuelle, dans les milieux d'exercice professionnel, où l'élève est confrontée à la réalité du monde du travail. Les apprentissages sont facilités par les différents professionnels des terrains de stage et les formatrices de l'IFAP.

Les pré requis, les compétences attendues dans l'exercice professionnel et les besoins de formation de l'élève sont pris en compte pour l'accompagner et évaluer sa progression.

Chaque élève se voit remettre un portfolio qui permet d'assurer le suivi des périodes de formation en milieu professionnel et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

Le temps de stage tend à amener l'élève à faire des liens entre les savoirs théoriques et pratiques appris à l'IFAP et ceux issus des contextes professionnels.

¹ Centre d'enseignement des soins d'urgence.

Le projet de stage :

En début d'année, dans le cadre de l'élaboration du projet professionnel, les élèves construisent leur projet de stage en lien avec le référentiel de formation et les possibilités de stage.

La formation comprend :

- 4 périodes de stage dont 3 périodes de 5 semaines et 1 période de 7 semaines pour CC et BAC SAPAT ;
- 3 périodes de stage dont 3 périodes de 5 semaines pour BAC ASSP ;
- 3 périodes de stage dont 2 périodes de 5 semaines et 1 période de 7 semaines pour CAP AEPE ;
- 2 périodes de stage dont 1 période de 5 semaines et 1 période de 7 semaines pour DEAS.

Les élèves en apprentissage réalisent au moins une période de stage chez leur employeur.

Les stages doivent permettre, dans leur ensemble, d'aborder différents contextes :

- Prise en soins d'enfants présentant une altération de leur état de santé physique et/ou mentale, soit stabilisée, soit en phase aigüe
- Prise en soins d'enfants dans leur vie quotidienne

Ils doivent permettre d'explorer les 3 missions, une période donnée pouvant être centrée sur une ou plusieurs missions:

- Mission 1: Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- Mission 2: Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences
- Mission 3: Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

L'équipe pédagogique a fait le choix de sélectionner 3 lieux d'exercices pour répondre aux 3 missions :

- Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Maternité
- Pédiatrie

En fonction du cursus de formation, l'élève réalise des stages dans toute ou partie de ces lieux d'exercices.

Au moins une période clinique obligatoire doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique (sauf DEAS).

Pour les élèves justifiant d'une expérience professionnelle en EAJE d'au moins 1 an (y compris une expérience en apprentissage), un stage en structure médico-sociale ou en maternité pourra être discuté avec l'équipe pédagogique.

Pour les élèves en cursus complet ou ayant un BAC SAPAT, le stage de 7 semaines correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences sera réalisé en fin de formation afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Le CHRU offre des possibilités de terrains de stages très diversifiés : médecine, chirurgie, maternité, toutes les spécialités médicales et chirurgicales, les soins intensifs, les réanimations...

Les autres structures (hôpitaux locaux, cliniques, établissements d'accueil du jeune enfant, structures médico-sociales, établissements accueillant des enfants en situation de handicap, centre de réadaptation...) complètent ce panel de possibilité de terrains de stages.

Cet avantage est considérable pour les élèves de l'IFAP qui découvrent toute la panoplie de lieux d'exercice professionnel².

La préparation de la mise en stage :

Un travail sur les objectifs d'apprentissage est effectué à l'IFAP en individuel ou en groupes et en fonction des besoins d'apprentissage de l'élève.

Les élèves en cursus partiel et en complément de scolarité sont accompagnées de façon indépendante par les formatrices dans la préparation de leur mise en stage, en fonction de leurs besoins spécifiques.

Le retour sur stage :

Afin d'aider au développement de la capacité à gérer les situations professionnelles et de leur mise à distance, un temps de parole collectif « Analyse de situations observées en stage » est animé par les formatrices. C'est un moment de médiation, d'échanges, de ressources, d'écoute et d'analyse de pratiques.

Modalités d'évaluation de la qualité des lieux de stage par les élèves :

Différents temps d'échanges entre les élèves et l'équipe pédagogique (suivi pédagogique, visite d'encadrement en stage, retour sur stage) permettent un recueil de la qualité des lieux de stage et du tutorat au regard des attendus de la formation.

Une évaluation de satisfaction de chaque stage est réalisée auprès des élèves.

2.6. L'individualisation des parcours

2.6.1. Le contrat individuel de collaboration (cf ANNEXE 2)

Il a pour objectif de contractualiser l'engagement de l'apprenant et du formateur référent dans la formation.

Il est signé par les 2 parties lors du 1^{er} entretien individuel de suivi pédagogique.

² Livret de formation par le stage – Règlement intérieur

2.6.2. L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) (cf fiche pédagogique)

Il a pour objectif de réaliser un accompagnement pédagogique ciblé compte tenu de la diversité des profils et des nouvelles modalités d'accès à la formation³

2.6.3. L'Accompagnement Pédagogique individualisé Complémentaire

Les élèves bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allégements de formation peuvent bénéficier d'un accompagnement complémentaire de 35 heures maximum. Prescrit dans un contrat pédagogique liant l'élève et la directrice de l'institut, ces heures deviennent obligatoires.

2.6.4. Le suivi pédagogique individualisé (cf fiche pédagogique)

Le suivi pédagogique individualisé, basé sur l'accompagnement de l'élève dans sa progression, tend à développer les capacités d'initiative, d'anticipation, de réflexivité dans la perspective d'un exercice professionnel responsable. Il repose sur la notion de référent ; chaque formatrice est référente d'un groupe d'élèves. Elle accompagne l'élève dans l'autoévaluation pendant l'année de formation ; ensemble, elles évaluent le niveau de progression des différentes compétences attendues de l'auxiliaire de puériculture.

Ce suivi est réalisé par les formatrices référentes lors d'entretiens individuels. Les encadrements en stage sont réalisés par les différentes formatrices sur le terrain ou lors d'entretien en visioconférence.

Si besoin, des contrats pédagogiques sont mis en place entre l'équipe et l'élève pour accentuer son accompagnement.

2.6.5. Les travaux Personnels Guidés

Il s'agit d'un dispositif d'aide à la réussite. Ces TPG collectifs ou individuels peuvent s'appuyer sur des supports pédagogiques variés et ont pour objectif d'accompagner le travail personnel de l'élève : travail préparatoire en amont des apports, temps de révisions ...³

2.7. Le projet d'accueil des élèves en situation de handicap ⁴ (cf Annexe 3)

2.8. Prestations offertes à la vie étudiante⁵

3. LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET

L'évaluation du projet pédagogique et du déroulement de la formation est réalisée par les élèves, à la fin de chaque bloc de formation ainsi qu'en fin de formation au travers d'une enquête de satisfaction sur la plateforme THEIA.

³ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

⁴ Cf livret d'accueil – Fiche de poste référent handicap

⁵ Cf Livret d'accueil

Elle permet de mesurer la réaction des élèves à la formation qu'ils ont suivi et de prendre en compte les remarques et les suggestions des élèves, pour améliorer la qualité de la prestation.

Un temps d'échanges entre l'équipe et les élèves est organisé en fin de formation pour faire un bilan sur l'atteinte des objectifs et des attentes, et le positionnement professionnel.

L'IFAP est certifié Qualiopi depuis décembre 2024.

4. LE DIPLOME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

4.1. Les modalités d'obtention du diplôme

Le Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture est délivré par la DREETS⁶ et s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification⁷.

Chaque compétence est évaluée par des épreuves écrites, orales ou de pratique simulée, et lors des stages cliniques. Une commission de validation des compétences en stage se réunit au moins 2 fois par an et se prononce à partir des appréciations réalisées par les encadrants sur l'acquisition des compétences de chaque élève.

L'évaluation est continue.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles sont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

L'élève est autorisé à redoubler une fois et conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement.

⁶ Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités.

⁷ Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture

4.2. Les blocs de compétence et les épreuves de validation (cf Référentiel d'évaluations)

Blocs de compétences	Compétences	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	Etude de situation Evaluation des compétences en milieu professionnel
	1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées	Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque	
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4 Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5 Evaluation des compétences en milieu professionnel Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Evaluation des compétences en milieu professionnel
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins	Module 9. – Traitement des informations	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée Evaluation des compétences en milieu professionnel
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	

ANNEXE 1

CURSUS COMPLET IFAP SESSION SEPTEMBRE 2025

Jour	août-25	Jour	sept-25	Jour	oct-25	Jour	nov-25	Jour	déc-25	Jour	janv-26	Jour	févr-26	Jour	mars-26	Jour	avr-26	Jour	mai-26	Jour	juin-26	Jour	juil-26	Jour
1		1	API	1		1		1	S1	1		1		1		1		1		1	S4	1		1
2		2	API	2	BLOC 2	2		2		2		2	S2	2	BLOC 2	2		2		2		2		2
3		3	API	3		3	BLOC 2	3		3		3		3		3		3		3		3		3
4		4	API	4		4		4		4		4		4	afgsu?	4		4	S3	4		4		4
5		5	API	5		5		5		5	BLOC 2	5		5	afgsu?	5		5		5		5		5
6		6		6	BLOC 1	6		6		6		6		6	afgsu?	6		6		6		S4	6	
7		7		7		7		7		7		7		7		7	BLOC 3	7		7		7		7
8		8	BLOC 1	8		8		8	S1	8		8		8		8		8		8	S4	8		8
9		9		9	BLOC 2	9		9		9		9	S2	9	BLOC 2	9		9		9		9		9
10		10		10		10	MODULE 8	10		10		10		10		10		10		10		10		10
11		11	BLOC 2	11		11		11		11		11		11		11		11	S3	11		11		11
12		12		12		12		12		12	BLOC 2	12		12		12		12		12		12		12
13		13		13	BLOC 1	13		13		13		13		13	TPG	13		13		13		13		S4
14		14		14		14		14		14	TPG	14		14		14		14		14		14		14
15		15	BLOC 1	15		15		15	S1	15		15		15		15		15		15	S4	15		15
16		16		16	BLOC 2	16		16		16		16	S2	16	BLOC 5	16		16		16		16		16
17		17		17		17	S1	17		17		17		17	Module 10	17		17		17		17		17
18		18	BLOC 2	18		18		18		18		18		18		18		18	S3	18		18		18
19		19		19		19		19		19	S2	19		19		19		19		19		19		19
20		20		20	BLOC 1	20		20		20		20		20		20	S3	20		20		20	BLOC 5	20
21		21		21		21		21		21		21		21		21		21		21		21		21
22		22	BLOC 1	22		22		22		22		22		22		22		22		22	S4	22		22
23		23		23	BLOC 2	23		23		23		23	BLOC 2	23	BLOC 3	23		23		23		23		23
24		24		24		24	S1	24		24		24	Module 5	24	Module 6	24		24		24		24		Fin de form
25		25	BLOC 2	25		25		25		25		25		25	Module 7	25		25		25		25		25
26		26		26		26		26		26	S2	26		26		26		26	BLOC 5	26		26		26
27		27		27	TPG	27		27		27		27		27	TPG	27	S3	27		27		27		27
28		28		28	TPG	28		28		28		28		28		28		28		28		28		28
29	Rentrée	29	BLOC 1	29	BLOC 2	29		29		29		29				29		29		29	S4	29		29
30		30		30		30		30		30		30				30	BLOC 3	30		30		30		30
31		31		31					31		31					31		31				31		31

cours	
stage	
congés	
ferié	
week-end	

Vacances scolaires 2025-2026

Toussaint: 20/10 au 2/11/2025(S43-44)

Noël: 22/12 au 4/01/2026 (S52-1)

Hiver: 16/02 au 1/03/2026 (S8-9)

Printemps: 13/04 au 26/04/2025 (S16-17)

ANNEXE 2



CONTRAT INDIVIDUEL DE COLLABORATION

*Institut de Formation des Auxiliaires de Puériculture
1 rue Joseph Cugnot - CO 60034 – Tour Marcel Brot - 54036 NANCY Cedex*

	L'apprenant	Le formateur référent
Nom Prénom		

	L'apprenant s'engage à :	Le formateur référent s'engage à :
EN TANT QU' INDIVIDU	<ul style="list-style-type: none"> • Être responsable de son comportement • Avoir une attitude adaptée à la formation • Respecter les personnes : <ul style="list-style-type: none"> - Ses collègues de promotion, - Les intervenants en cours, - L'équipe pédagogique, - Les encadrants en stage • Respecter le règlement intérieur et les règles établies • Respecter les locaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Être responsable de son comportement • Avoir une attitude adaptée • Respecter l'étudiant en tant qu'individu
EN TANT QU' APPRENANT/FORMATEUR	<ul style="list-style-type: none"> • Être acteur de sa formation : <ul style="list-style-type: none"> - S'investir dans la formation théorique et clinique - Se positionner en tant qu'apprenant pour développer des compétences liées à sa nouvelle identité professionnelle - Être capable d'initiative, de décision et d'implication dans son champ de compétence • Mettre tout en œuvre pour acquérir les compétences en lien avec sa formation • Faire preuve de réflexivité et de réajustement tout au long de sa formation tant en institut de formation qu'en stage 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabiliser l'apprenant dans sa formation • Favoriser l'émergence et le développement de professionnels autonomes et compétents • Avoir une relation pédagogique avec l'apprenant établie sur des valeurs de bienveillance, de respect • Être présent pour l'apprenant et faire preuve d'objectivité et d'empathie • Guider l'apprenant dans ses apprentissages, l'accompagner, identifier ses difficultés et ses acquisitions • Rencontrer l'étudiant (sur les terrains de stage, en suivi individuel ...) • Faire le lien entre l'institut et le terrain de stage
Signatures		
Contrat conservé dans le dossier de l'apprenant et valable le temps de la formation Il a reçu une copie : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		
Date :	L'apprenant	Le référent